

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille vingt,
le quinze décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2020.

PRESENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, MOUNIER Céline, LAFAURIE Lucie, GODARD Léo et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis.

ABSENTE EXCUSEE : Mme RAJAT Sonia.

POUVOIRS : M. COUBLE Alexis par Mme RAJAT Sonia.

N° 111/20 - DELIBERATION APPROUVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 58/20 en date du 21 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à prescrire une modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de ST GERMAIN LAVAL.

Vu l'arrêté du maire en date du 22 juillet 2020 relatif à la mise en œuvre de la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de ST GERMAIN LAVAL

Vu le projet mis à disposition du public du 26 octobre 2020 au 26 novembre 2020 ;

Vu l'absence de remarques formulées par le public ;

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture du 31/07/2020 ;

Vu l'avis de l'INAO du 03/08/2020 ;

Vu l'avis de SIEL du 29/09/2020 ;

Vu l'avis de la CCI du 29/9/2020 ;

Vu la décision de l'autorité environnementale du 23/09/2020 ;

Entendu le bilan de la mise à disposition et le bilan de la concertation ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal, après ajustement, est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202301-20201215-DELCM-111-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020

Le Maire Jean-Claude RAYMOND



... / ...

2- autorise M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

3- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de ST GERMAIN LAVAL aux jours et heures habituels d'ouverture.

4- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée n°1 de PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.

5- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département,).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
A SAINT GERMAIN LAVAL, le 16/12/2020.
Le Maire,



Jean-Claude RAYMOND.